

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 9/2023</p>	<p>Objet : Rapport d'activités 2021 – SYAGE.</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 13 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, conseillers municipaux.

Absents représentés : Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Arnaud DESSAINT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alphonse BOYE, Thierry EVAÏN représenté par Claude DUROUX.

Absents : Jean-Charles JOULAIN.

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3 ;

Vu le rapport d'activités du SyAGE pour l'année 2021 ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie est adhérente au SyAGE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activités du SyAGE pour l'année 2021 (document annexé à la présente délibération).

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 13 mars 2023



Céline MONASSA
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.